

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 51 QUATERDECIES

N° 943 (Rect)

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 943 (Rect)

ARTICLE 51 QUATERDECIES

Retiré avant publication.